

COMMENT SOUSCRIRE MON CONTRAT DE LOCATION CHEZ SECUR'STORAGE?



N°GRATUIT 0800 001 514

1 MUNISSEZ-VOUS DES FORMALITÉS NÉCESSAIRES À L'ÉTABLISSEMENT DE VOTRE CONTRAT

Pour cela Il vous suffira simplement de nous présenter :



- votre pièce d'identité,
- et une carte de crédit (Visa, Maestro, Mastercard...).
- et un registre de commerce pour les sociétés

La durée minimum de location est d'un mois entier. Au delà, vous ne payez que la durée d'utilisation ! (A condition de nous faire parvenir votre préavis de départ de 15 jours dans les délais.)

Exemple : Vous restez 1 mois et 5 jours. = Vous payez 1 mois et 5 jours !

2 CHOISISSEZ LA PÉRIODICITÉ DE VOTRE LOCATION

Chez Secur'Storage vous avez la possibilité de choisir vos échéances et de pouvoir bénéficier de réductions avantageuses :



- Dans le cas d'un paiement mensuel, il est à prévoir un dépôt de garantie dont le montant varie en fonction de la taille de box :

Pour les surfaces de	1 à 2.5 m2	3 à 4 m2	supérieur à 4 m2
Le dépôt de garantie est de	3 mois	2 mois	1 mois

- Pour les paiements anticipés par trimestre, semestre ou à l'année, vous serez dispensé du dépôt de garantie et vous bénéficierez ainsi de :

Réduction au trimestre	Réduction au semestre	Réduction à l'année
5 %	8 %	12 %

Le choix de la périodicité est modifiable à chaque échéance.

Exemple : Si vous optez pour un paiement sur 6 mois pour votre première période de location, vous pourrez, à l'issue de cette durée, par un simple appel téléphonique ou bien sur place à l'accueil, basculer votre location en fréquence mensuelle, trimestrielle ou annuelle.

3 SIGNEZ VOTRE CONTRAT DE LOCATION ET CONCLUEZ VOTRE ASSURANCE GARDE-MEUBLES

Pour toute location d'un garde-meubles, **une assurance est obligatoire.**

Elle permet de couvrir vos effets contre les risques de vol, incendie et dégâts des eaux.



Chez Secur'Storage, vous aurez le choix :

A) de la souscrire chez nous

Dans ce cas, la cotisation mensuelle sera calculée sur la base d'un taux de couverture égal à 0.1% de la valeur déclarée de vos biens pour un seuil à partir de 10 000 CHF.

Exemple : si vous déclarez 20 000 CHF de valeur, le montant de la cotisation sera égal à 0.1 % de cette somme soit 20 CHF - HT / mois

B) **ou bien auprès de votre propre assureur.** Une attestation devra être alors nous être fournie dans laquelle devront figurer trois éléments d'informations :

- l'adresse de stockage (C/O Secur'Storage - Rue Antoine Jolivet, 6 – 1227 CAROUGE)
- la valeur des biens,
- ainsi que les garanties pour lesquels vous serez couverts (vol, incendie et dégâts des eaux)

4 PROCÉDEZ AU PAIEMENT DE VOTRE FACTURE

La première période de location est à honorer dès la date de prise d'effet de votre box. Vous pourrez la régler par carte bancaire ou espèces (cash).



Les factures suivantes pourront être payées par carte bancaire (y compris à distance), espèces, virement bancaire (e-banking) ou bulletin de versement.

5 PRENEZ POSSESSION DE VOTRE CADENAS ET DE VOTRE CODE D'ACCÈS

Vous êtes libre d'accéder à votre box **24h / 24 – 7j / 7.**



Vous disposez gratuitement de **matériel de manutentions** pour un emménagement confortable dans votre espace de stockage.